



## DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

### VILLE DE LA LOUPE

#### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juillet 2013

L'an deux mil treize, le 10 juillet, à dix neuf heures après convocation légale en date du 4 juillet 2013, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Étaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. THOMAS, M. GEORGES, M. FOUCAULT, Adjoints, M. LAMBERT, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, Mme WAGNER, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, M. BOUSTIERE, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. CORDIER donne pouvoir à M. GERARD  
Mme BRANDELON donne pouvoir à M. THOMAS  
Mme BROUARD donne pouvoir à M. GEORGES

Mme POUSSIN donne pouvoir à M. LAMBERT  
M. BOUSTIERE donne pouvoir à Mme GUITTET  
Mme CORDIER donne pouvoir à Mme VARENNE

Absents : M. GLATIGNY, Mme TOULEMONDE, Mmes TARANNE, Mme YANALIOGLU, M. PENEAU & Mme GOUSSARD

Secrétaire de séance : Mme VARENNE.

Le procès verbal de la séance du 13 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

#### FINANCES

##### Délibération n° 1

##### Contrat de délégation du service d'eau potable – Avenant n° 1

Suite aux contrats signés avec la Lyonnaise des Eaux pour la distribution de l'eau potable et l'assainissement, il apparaît que l'hôpital, gros consommateur (+ de 6 000 m<sup>3</sup>) et les petits consommateurs (- de 90 m<sup>3</sup>) ont constaté une augmentation de leurs factures.

Sur le précédent contrat, l'hôpital bénéficiait d'un tarif dégressif. L'augmentation des factures des petits consommateurs est la conséquence de la mise en place d'une part fixe (abonnement) sur le service assainissement.

Afin de ne pas pénaliser, ces deux catégories de consommateurs, il est proposé d'établir un tarif progressif visant à encourager les économies d'eau, conformément au plan de Développement Durable et d'instituer un tarif spécifique pour l'hôpital, à savoir :

Consommateurs de 0 à 90 m <sup>3</sup>	1.1600 € H.T./m <sup>3</sup>
Consommateurs au-delà de 90 m <sup>3</sup>	1.2850 € H.T./m <sup>3</sup>
Hôpital	0.6500 € H.T./m <sup>3</sup> dès le 1 <sup>er</sup> m <sup>3</sup>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer un avenant au contrat signé avec la Lyonnaise des Eaux.**

##### Délibération n° 2

##### Service public de l'eau potable - Evolution du tarif de la part revenant à la collectivité

Considérant que le tarif de l'eau potable est composé d'une partie revenant au délégataire et d'une partie revenant à la collectivité,

Considérant la délibération n° 10 du 07/02/2013 fixant la part revenant à la collectivité et son mode d'évolution,

Considérant l'avenant n°1 au contrat d'affermage instituant des tranches progressives de tarification en fonction des consommations,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la part communale comme suit :**

Consommateurs de 0 à 90 m <sup>3</sup>	0.32 € H.T./m <sup>3</sup>
Consommateurs au-delà de 90 m <sup>3</sup>	0.42 € H.T./m <sup>3</sup>
Hôpital	0.25 € H.T./m <sup>3</sup> dès le 1 <sup>er</sup> m <sup>3</sup>

Celle-ci évoluera de la même manière que la part revenant au délégataire conformément à ce qui se pratiquait,

Il sera demandé au délégataire de calculer lui-même la part revenant à la collectivité et d'appliquer le tarif révisé sur la facture.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 10 du 07/02/2013

### Délibération n° 3

#### Création d'un équipement multisports – Demande de subvention à la CAF

A la demande de jeunes de la commune, les membres du Conseil Municipal ont décidé de créer un city stade libre d'accès pour faciliter la rencontre et les échanges et créer ainsi un véritable pôle d'attraction pour les enfants, adolescents et adultes.

Le montant des travaux est de 59 245.90 € H.T. soit 70 858.09 € T.T.C.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour cette réalisation.**

**Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :**

FDAIC :.....	11 914.00 €
CAF (20%).....	11 849.00 €
Autofinancement :.....	47 095.09 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>70 858.09 € T.T.C.</b>

**L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :**

**Début des travaux : Juillet 2013**

**Fin des travaux : Août 2013**

### Délibération n° 4

#### Association des Amis du Jumelage du Canton de La Loupe – Subvention exceptionnelle

L'association n'a pas déposé de dossier de demande de subvention en début d'année car les projets pour l'année 2013 n'avaient pas été arrêtés.

Lors de l'assemblée générale de l'association le 28 juin dernier, un nouveau bureau a été élu. Il demande une subvention exceptionnelle de 200 € pour pouvoir mettre en place des animations.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser cette subvention à titre exceptionnel.**

### Délibération n° 5

#### Ecole de musique \* Tarification au 1<sup>er</sup> septembre 2013

**Sur proposition de la commission vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour l'année 2013/2014, à savoir :**

	LA LOUPE	CDC	HORS CDC
Filière 1 Initiation et découverte	97 €	152 €	176 €
Filière 2 Instrumentale spécialisée	155 €	246 €	283 €
Filière 3 Atelier choral et instrumental	38 €	50 €	61 €
Location par instrument	22 €	35 €	45 €

Si une personne pratique 2 instruments, la seconde inscription sera équivalente au coût de la filière 3.

Si plusieurs personnes d'une même famille sont inscrites dans la même filière, il est appliqué une réduction de :

- 30 % pour la 2<sup>ème</sup> personne
- 50 % à partir de la 3<sup>ème</sup> personne.

## AFFAIRES DIVERSES

### Délibération n° 6 Lotissement « La Chamaille » - Avenant n° 4 à la convention d'aménagement

La convention publique d'aménagement concernant la réalisation du lotissement « la Chamaille » est arrivée à expiration Afin de finaliser l'opération, il y a lieu de proroger ladite convention pour 5 ans.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme VARENNE Josette, Maire adjoint à signer cet avenant.**

### Délibération n° 7 Maison des apprentis et stagiaires – Règlement intérieur

La maison des apprentis et stagiaires située 4 rue Maunoury est prête à accueillir les locataires.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur joint.**

### Délibération n° 8 Recours en annulation exercé par les Consorts VEILLARD/TRAMPOL – Autorisation d'ester en justice

Par arrêté n°5/2013 le permis de construire présenté par la SA Immobilière Européenne des mousquetaires pour la construction d'un auvent Drive Intermarché a été accordé,

Les Consorts VEILLARD/TRAMPOL ont formulé un recours gracieux qui a été rejeté. Ils formulent donc une requête en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice. Il sera assisté par le Cabinet CASADEI – JUNG & ASSOCIES d'Orléans qui est mandaté par l'assureur de la ville.**

### Délibération n° 9 Communauté de communes des portes du Perche Représentation communale que sein du conseil communautaire

La Loi RCT (récemment modifiée par celle n° 2012-1561 du 31/12/2012) a réorganisé le dispositif de représentation des communes au sein de l'organe délibérant d'une communauté de communes pour mieux prendre en compte le poids démographique des communes au sein des conseils communautaires. Ce nouveau système sera appliqué à compter du renouvellement des conseils municipaux en 2014.

Le conseil communautaire, réuni le 06 juin 2013, a décidé une représentation par accord entre les 13 communes à la majorité qualifiée, à savoir :

Nombre de sièges forfaitairement fixé par la loi : 25 sièges  
Nombre de sièges maximal que peuvent fixer les communes (25+25%) = 31 sièges

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de 31 délégués, répartis comme suit :**

Nom de la Commune	Population municipale 2013	Répartition
<b>LA LOUPE</b>	<b>3483</b>	<b>7</b>
FONTAINE SIMON	901	2
SAINT ELIPH	870	2
BELHOMERT GUEHOVILLE	824	2
MANOU	570	2
CHAMPROND EN GATINE	541	2
ST VICTOR DE BUTHON	522	2
MEAUCE	509	2
VAUPILLON	472	2
ST MAURICE ST GERMAIN	404	2
LES CORVEES LES YYS	314	2
MONTLANDON	265	2
MONTIREAU	135	2
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>